ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC
rapport annuel 1999 2000
Ordre des Urbanistes du Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Chénier,
urbaniste
Président

Montréal

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Chénier,
urbaniste
Président

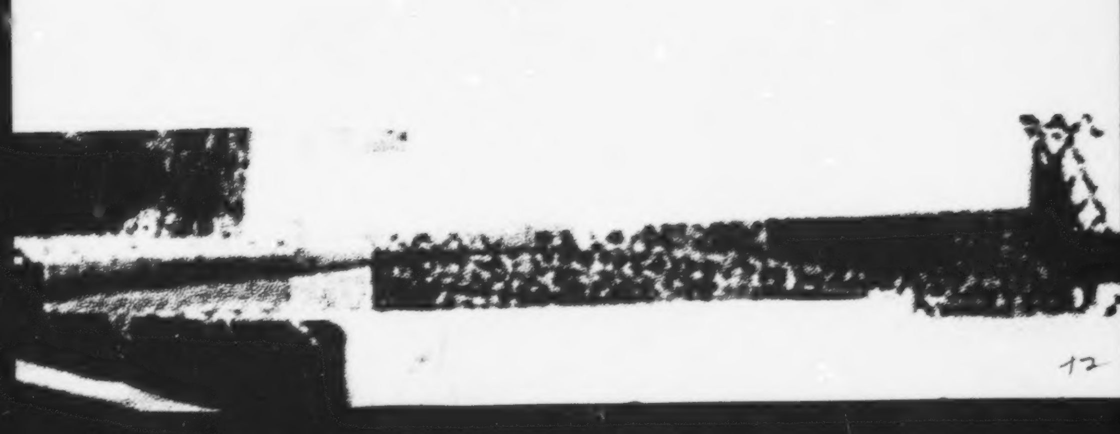

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Par Jacques Chénier, urbaniste

LES ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE POUR 1999-2000

Jacques Chénier
président

Marcel Chiasson
vice-président
(du 1er avril 1999
au 7 juin 1999)

Claude Beaulac
trésorier

Huguette Béland
administrateur
(jusqu'au 29 juin 1999)
Vice-présidente
(du 29 juin 1999
au 31 mars 2000)

Louise Audet
administrateur

Denis Dumont
administrateur

Michel Dupras
administrateur

Jean Côté
administrateur
(à compter du 29 juin 1999)

Judith Lortie-Hinse
administrateur
nommée Office des
professions

Denise Girard
administrateur
nommée Office des
professions

LE PERSONNEL

Gisèle Floc'h Rousselle
Directrice générale &
Secrétaire

Odette Michaud
Secrétaire administrative

Annie Choinière
Secrétaire aux comités
(jusqu'au 21 mai 1999)

Martyne Martel
Secrétaire aux comités
(du 2 août au 22 octobre
1999)

MarieClaude Paradis
Secrétaire aux comités
(à compter du 25 octobre
1999)

Le rapport annuel est l'occasion de faire le bilan des activités réalisées au cours de l'année et d'en informer les membres. Cette année il constitue aussi pour moi un testament puisque ce sera le dernier rapport de président que je signerai. L'année qui se termine a été particulièrement chargée. Des dossiers importants sont entrepris et pour plusieurs sont suffisamment engagés qu'ils devraient se conclure au cours de la prochaine année. Parmi ceux-ci notons particulièrement:

Finalisation d'un ambitieux programme de formation continue : le Bureau a entrepris d'utiliser une part significativement plus importante du budget pour l'investir dans la formation continue. Ainsi une ressource professionnelle en matière de formation a été engagée pour conseiller les membres du comité; une politique de formation continue a été soumise au Bureau qui doit en disposer au cours du printemps; un programme établissant les activités en matière de formation continue pour les deux prochaines années est en voie d'être déposé au Bureau. Claude Beaulac a effectué un travail colossal dans ce projet.
Demande d'acte réservé auprès de l'Office des Professions : comme je m'étais engagé à le faire, j'ai lancé en début d'année le dossier de la demande d'acte réservé par la tenue d'une assemblée spéciale et un référendum visant à mesurer la proportion des membres en faveur d'adresser une demande d'acte réservé à l'Office des Professions. Le résultat a été probant puisque 85% des membres qui se sont exprimés ont voté en faveur d'une telle démarche. Le dossier se poursuit et le Bureau est à former un comité qui assistera le président pour préparer un dossier et le défendre auprès de l'Office. Le dossier devrait être déposé à l'Office dès cet automne.
Renforcement des relations avec nos partenaires naturels en aménagement et urbanisme: le travail entrepris au cours de la première année de mon mandat a été poursuivi et des démarches en vue de nous rapprocher du ministère des Affaires municipales, des universités et de l'Association des Urbanistes et Aménagistes Municipaux du Québec ont été accomplies. Il reste encore des efforts à réaliser en ce domaine, mais les opportunités existent de poursuivre sur la lancée de cette année. Il s'agit maintenant pour l'Ordre d'éviter de faire des faux pas qui compromettraient les efforts de rapprochement que nous avons réalisés.
Diffusion d'une synthèse du plan stratégique adopté par le Bureau : le plan stratégique de l'Ordre a été adopté par le Bureau et déjà des gestes concrets ont été posés pour le mettre en œuvre. J'ai préparé une synthèse du plan stratégique qui, après discussion, devrait prochainement être adoptée par le Bureau pour ensuite être diffusée auprès des membres. Cette synthèse vise à fournir aux membres un document simple qui permettra de comprendre plus facilement les objectifs poursuivis par l'Ordre et d'assurer un suivi des actions réalisées par le Bureau.
Finalisation de la réorganisation de la permanence: l'année qui se termine s'est écoulée avec 3 personnes à la permanence de l'Ordre. La majorité des membres du Bureau est d'avis que ce nombre d'employés est suffisant pourvu que des choix clairs soient posés quant aux dossiers à conduire et à prioriser. Également, le Bureau s'apprête à identifier les coûts (dépenses et temps consacré par le personnel) pour tous les projets majeurs tel les congrès, Urbanité, le site internet, la formation continue, l'administration générale, etc. Cette identification des coûts vise à permettre au Bureau d'informer les membres de manière détaillée sur l'utilisation de leurs avoirs mais également de mesurer la portée et l'efficacité des projets entrepris et de réaliser sa planification budgétaire et sa prise de décisions stratégiques de manière plus éclairée.

Lorsque l'on considère que la réalisation des travaux réalisés par le Bureau repose sur du temps bénévolement offert par les administrateurs qui s'impliquent dans la gestion des affaires de l'Ordre, nous pouvons affirmer que l'année a été chargée et le Bureau a largement rempli son mandat. Aussi je profite de l'occasion pour remercier mes collègues administrateurs et administratrices pour le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de l'année ainsi que les employées de la permanence qui ont déployé des efforts importants tout au long de l'année afin de supporter les travaux entrepris par le Bureau.

Je n'ai pas proposé ma candidature pour un nouveau mandat...

Je profite également de l'occasion pour répondre à plusieurs membres qui se sont dits étonnés de constater que j'avais décidé de ne pas me représenter à la présidence de l'OUQ. Si je n'ai pas proposé ma candidature c'est notamment en raison du dossier de l'acte réservé qui est entrepris et pour lequel, en raison de mes convictions profondes, je ne crois pas être le meilleur porteur sur lequel l'Ordre peut compter.

Je n'ai jamais caché ma vive opposition à l'obtention d'un acte réservé pour les membres de l'Ordre. Je suis en effet convaincu que le principal champ de compétence à l'égard duquel nous pouvons réclamer l'obtention d'un acte réservé est celui du contrôle du développement (la réglementation) alors que celui de la planification offre un meilleur avenir à la profession et correspond davantage à ce qui m'a amené à cette pratique. Les membres se sont majoritairement prononcés en faveur de revendiquer un acte réservé et puisque c'est un dossier qui devra à coup sûr être porté par le président, je cède la place à quelqu'un qui pourra représenter les membres de l'Ordre avec plus de conviction que je ne saurais le faire.

À l'égard du dossier des communications de l'OUQ je crois préférable de laisser la voie libre à d'autres. En effet, je me suis lassé de subir les demandes pressantes de quelques membres (je ne suis pas convaincu qu'ils représentent la majorité) pour que l'Ordre, par la voie de son président, prenne la parole publiquement sur les dossiers «chauds» de l'actualité urbanistique.

Pour certains l'objectif en est un de visibilité. Je demeure convaincu que les urbanistes seront plus visibles s'ils sont plusieurs à opiner, en leur nom mais en s'affichant comme urbaniste, dans les médias sur des sujets ou des projets liés à leur compétence que si le président, au nom de l'Ordre, intervient deux fois dans l'année sur des projets généraux. Encore faut-il que l'opinion exprimée par le président représente celle des membres.

Pour d'autres c'est notre mission de protection du public qui est en cause. Je soutiens que l'Ordre des Urbanistes, en tant qu'ordre professionnel, n'est pas un groupe de pression ou de contestation. L'Ordre des Urbanistes remplit mieux sa mission s'il tente d'influencer les décideurs en utilisant d'autres voies que des sorties fracassantes dans les médias. Ça fait probablement moins l'affaire des dresseurs d'épouvantails, mais cela m'apparaît plus efficace à long terme.

Pour terminer je souhaite la meilleure des chances à Claude Beaulac qui, je le sais pour l'avoir côtoyé au Bureau de l'Ordre durant la dernière année, sera un excellent porteur pour le dossier de demande d'acte réservé et saura avec sagesse et discernement choisir la façon appropriée de s'exprimer au nom des membres de l'OUQ.

Rapport de la Directrice [générale] ale et secrétaire

générale consiste à gérer efficacement l'organisation en fonction de sa mission de protection du public et des objectifs fixés par le Bureau.

de développement et à leur mise en œuvre, elle prépare le budget, contrôle sa mise en œuvre et voit à la mise en application d'un système de gestion efficace afin d'assurer une saine utilisation des ressources de l'Ordre. Elle établit et veille à la structure organisationnelle la plus efficace des permanents et elle s'assure que le personnel du siège social concrétise quotidiennement les orientations et les résolutions du Bureau et du Comité administratif. De plus, elle participe à certaines rencontres de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel ainsi que d'autres organismes tant gouvernementaux que divers. Elle assume également les activités de communication et de relations publiques de l'Ordre. Elle est également chargée de la coordination des comités et du travail des bénévoles et, à ce titre, elle s'assure de la transmission des documents essentiels à l'analyse des dossiers, à l'encadrement et au soutien logistique des différents comités.

À titre de ... de l'Ordre, elle est également responsable du Tableau des membres, du processus d'élection, des convocations et procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle, du Bureau et, du comité administratif et des différents comités légaux et enfin de la conduite des affaires de l'Ordre dans le respect du code des professions et des règlements de l'Ordre.

rédacteur en chef et responsable de la revue Urbanité.

Administration

Suite à la restructuration administrative de janvier 1999 et par voie de conséquence à la démission de la secrétaire aux comités, nous avons encore vécu une année chaotique au niveau de la permanence. L'activité de recrutement du personnel a occupé une large place en plus de pallier à une carence de personnel. Après un premier essai infructueux au cours de l'été, nous avons pu engager une personne compétente et motivée fin octobre et les activités devraient se normaliser en début de l'année 1999-2000. Cependant, la coupure d'un poste se fait durement ressentir dans ...ode où les activités et ...ons s'intensifient ...mment. Le Bureau et la ...tion devront sérieusement ...udier la situation et les res...rces si nous voulons continuer à ...ître, être dynamiques, visibles, ...rédibles, bref prendre la place qui nous revient.

Finances

Pour la 2[ième] année consécutive, l'Ordre doit déplorer un déficit important au niveau de la formation continue, notamment en raison de la restructuration de cette activité. De plus, la tenue conjointe du congrès de l'OUQ à celui de l'ICU entraîne un autre manque à gagner substantiel. En outre, la tenue d'une assemblée générale spéciale à l'automne, ainsi que le référendum portant sur les actes réservés et la mise en place du site internet ont entraîné des dépenses importantes non prévues au budget.

101-01255/

Réglementation

Le travail de plusieurs années sur la refonte du Code de déontologie se concrétisait par la publication en septembre 1999 du nouveau Code de déontologie des urbanistes. Au courant de l'automne tous les membres ont reçu une copie de ce nouveau texte.

Protection du public et contrôle de la pratique

L'utilisation illégale du titre

Il est assez notoire que l'évolution de la crédibilité de la fonction d'urbaniste s'accompagne d'un accroissement de l'utilisation illégale du titre.
Certes, l'Ordre dispose d'une panoplie d'outils du code des professions pour faire respecter ce titre et comme secrétaire de l'Ordre, je suis amenée plusieurs fois par année à intervenir en ce sens. Cependant, le Bureau sera sûrement amené à prendre des mesures plus draconniennes que celles utilisées jusqu'à présent, si nous voulons le faire de façon efficace.

Cependant, chaque membre a également le devoir et la responsabilité de veiller à faire respecter l'utilisation du titre. C'est même une obligation envers la protection du public, alors que trop souvent les membres perçoivent cette lutte comme du corporatisme. Il n'en est rien, bien au contraire et l'Ordre demande à tous ses membres de l'aider à toujours mieux protéger le public en défendant leur titre et la profession.

Syndic

La directrice générale, comme les années précédentes, a été amenée à répondre à de nombreuses questions du public et à des membres. Dans beaucoup de cas, l'information a désamorcé l'objet de la présumée plainte et les autres cas ont été référés au syndic.

Tant l'assistance au syndic que les informations fournies sont en nette croissance et il est évident que nous sommes face à un public de plus en plus informé et de plus en plus conscient de ses droits.

Révision des plaintes

Cette année, malgré les nombreuses plaintes traitées par le syndic, aucune n'a donné lieu à une demande de révision.

Inspection professionnelle

En raison du contexte prévalant à la permanence, l'assistance de la direction générale au comité d'inspection a été plus limitée qu'à l'ordinaire. Cela n'a pas empêché le comité de remplir son mandat avec beaucoup d'efficacité.

Admission

Nous avons mis à profit le changement de personnel pour réévaluer et restructurer le fonctionnement et la gestion des admissions. Si tant est que la tâche ait été lourde pour la Direction générale et la secrétaire administrative, il s'est dégagé des constats intéressants et des interrogations qui devraient permettre des cheminements positifs pour la profession. Cela a également permis une relance systématique des dossiers «dormants» et pour finir une plus grande participation qu'au cours des 3 dernières années à l'examen d'admission.

Formation continue

En cette année consacrée à repenser la formation continue qui a débouché sur le dépôt et l'adoption par le Bureau d'une politique de formation (cf rapport du comité). Le rôle de la Direction générale et de la permanence s'est avant tout situé à un niveau logistique pour l'organisation des 4 sessions de formation: Géomatique, L'urbanisme et les comportements agressifs en milieu de travail, Formes et espaces urbains et Assurer la convivialité des rues urbaines ainsi que dans la production et l'edition du matériel de promotion et la négociation des ententes contractuelles avec les personnes-ressources.

Communication et services aux membres

Urbanité

Pour la 4ième année consécutive, nous avons publié 4 numéros d'Urbanité, le troisième et le quatrième ont été produits en un seul numéro. Un dossier étoffé a été présenté sur les thèmes suivants: prospectives de l'urbanisme, environnement et paysage et santé urbaine (numéro double). Les thèmes qui seront retenus pour les prochains numéros permettront de développer des dossiers avec exposé du problème, analyse et solutions, qui pourraient servir de base à une action de représentation auprès des décideurs et des autorités politiques. Le coût moyen de production d'un exemplaire d'Urbanité s'est maintenu à 4,50 $.

Site Internet

Suite à l'Assemblée générale annuelle de juin 1999, le Bureau s'était engagé à mettre en place un site internet. Au cours de l'automne, la Direction générale a concrétisé l'analyse des besoins afin d'effectuer des soumissions auprès de firmes reconnues. En décembre, le Comité administratif a procédé à l'engagement de l'équipe de réalisation.

Au cours du 1er trimestre 2000, la Direction générale a procédé à l'énorme travail de conception, rédaction, révision et édition de tous les textes pour la première phase grand public qui sera opérationnelle dès le début de mai 2000.
Le site ouq.qc.ca présentera donc à compter de cette date à ses membres et au grand public les volets suivants:
- Les dernières nouvelles
- L'Ordre, historique, description, etc.
- La profession
- Les services
- Les publications
- Les liens avec d'autres sites

La deuxième phase, celle consacrée aux membres avec code d'accès devrait être opérationnelle au cours de l'été et inclura le nouveau répertoire des membres, outre des informations à caractère plus «privé» et plus spécifique. Cette nouvelle activité bien que passionnante est très exigeante pour la mise en place et le sera encore plus à l'avenir dans la mise à jour et l'évolution car selon la métaphore «la dépendance croit avec l'usage» l'année 2000 en sera une de développement et de rodage.

Guide des ressources professionnelles en urbanisme

Tel qu'indiqué plus haut celui-ci sera intégré dans le site internet de l'Ordre.

Nouvelle vitrine pour les firmes d'urbanistes-conseils

Au même titre qu'elles le faisaient antérieurement dans le guide, les firmes d'urbanistes pourront faire leur promotion et s'afficher sur le site de l'Ordre dans la section grand public à «profession». Dans ce volet, on explique entre autres «comment engager un urbaniste ou une firme». Les annonces pourront également faire l'objet d'un lien avec le site de chaque firme.

Service d'aide à l'emploi

Tout comme l'an dernier, la majeure partie des activités se passent à l'interne par la sélection et l'envoi de curriculum vitae à divers employeurs qui en font la demande.
Dans notre site web, nous offrirons une section offre d'emploi aux employeurs. Cette section sera réservée aux membres et aux stagiaires. Cela devrait alléger notre tâche en rendant plus efficace la diffusion de l'information.

Congrès conjoint de l'Ordre des Urbanistes du Québec et de l'ICU

Le travail du Président du congrès et des membres du comité conjugué à l'implication de la Direction générale de l'Ordre dans la préparation et la réalisation du congrès ont largement dépassé les prévisions.

Cependant, cela valait la peine puisque le congrès, qui réunissait en juin 1999 près de 500 participants, a connu un franc succès.

Au plan financier, même si à ce jour nous n'avons pas encore de bilan final, nous pouvons présumer qu'il n'aura cependant pas été générateur de revenus.

Les élections

Le processus d'élection était déclenché en janvier 2000. Le poste de Président était à pourvoir ainsi que 3 postes d'administrateurs pour les régions de Montréal, Est du Québec et Ouest du Québec.

Trois candidats se sont présentés à la présidence. Le dépouillement du scrutin le 20 mars dernier conduisait à l'élection de M. Claude Beaulac. M. Beaulac était trésorier et administrateur de l'Ordre depuis 1998. Il avait été précédement administrateur et secrétaire de l'Ordre de 1987-1988. Il exerce sa profession dans le secteur privé où il est vice-président du groupe Urbasoft.

Aucune candidature n'étant déposée pour Montréal, le Bureau procédera à une nomination.

Une seule candidature était respectivement déposée pour l'Ouest et l'Est du Québec. Ont donc été élu par acclamation, M. Pierre Marcotte et Mme. Louise Audet. M. Marcotte est urbaniste au service d'urbanisme de la ville de Gatineau et Madame Louise Audet est secrétaire-trésorière de la MRC Rimouski-Neigette.

Le tableau des membres

Au 31 mars 2000, l'Ordre des urbanistes du Québec comptait 729 membres incluant 14 émérites non inscrits au Tableau et ne payant pas de cotisation.

La répartition de l'effectif se traduit comme suit :

Effectif au 31 mars 1999	**704**
Inscription au tableau des membres	
nouveaux permis	26
réinscription de membres	1
Radiation du tableau des membres	
démissions	5
non-réinscrits au Tableau	11
Répartition de l'effectif par région	
Bas Saint-Laurent	12
Saguenay/Lac Saint-Jean	28
Québec	115
Mauricie/Bois-Francs	29
Estrie	24
Montréal	230
Outaouais	27
Abitibi-Témiscamingue	6
Côte-Nord	6
Nord-du-Québec	2
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	0
Chaudière-Appalaches	15
Laval	23
Lanaudière	30
Laurentides	40
Montérégie	111
Autres provinces	12
Autres pays	5
Total des membres au 31 mars 2000	**715**

Démissions

BAILLOT, André
POIRIER, Chantal
SAYWELL, John S.
TANGUAY, Claude
TELLIER, Luc-Normand

Non-réinscrits au Tableau

BÉCOTTE, Yves
DENIS, Francine
DES ROCHERS, Alain
GILLON, Didier François
MARIER, Raymond
PELLETIER, Jean-Pierre
RICHARD, Gaétan
SEVIGNY, Marcel
SIMARD, Hubert
TSIGOS, Demetri
TURENNE, Andrée

Réinscription

LEFEBVRE, Anne-Claire

Inscriptions

AMMOURI, Rima
BOUCHER, Linda
BOULANGER, Nicolas
BRASSARD, Josée
CARDONE, Nicola
CHICOINE, Marie-Josée
DEMERS, Isabelle
DUTIL, Stéphane
GATIEN, Yvan
GUILLOT, Jean-François
HUBERT, Michel
IRACA, Jean
JOYAL, Viviane
LAVOIE, Nathalie
LEGAULT, David
LEPAGE, Christian
LIRETTE, Dominic
MIMEE, Hugo
MORIN, Stéphane
MYRE, Danièle
PAGE, Caroline
PERREAULT, Jean
THOMAS, François
TREMBLAY, Sonia
TREMBLAY, Bruno
TRIPONEZ, Yan

Cotisation annuelle

Pour l'année se terminant le 31 mars 2000	
Membres réguliers	370.00
Membres hors Québec	120.00
Membres étudiant à temps plein	92.50
Membres retraités	92.50
Membres en congé parental	92.50
Membres retraités + de 70 ans	0.00
Émérites (non inscrits au Tableau)	0.00
Contribution à l'Office des professions	16.70

La date de versement de la cotisation était le 1er avril 1999.

Conclusion

En cette deuxième année de carence de personnel, je tiens à remercier particulièrement Mme. Odette Michaud, notre secrétaire administrative. Une fois encore, elle a su démontrer sa grande compétence, sa gentillesse et son dévouement.
Merci également à Mme. MarieClaude Paradis qui est venue compléter notre petite équipe en octobre 99. Son énergie et sa passion des choses bien faites sont stimulantes et seront sans aucun doute productives.
Des remerciements particuliers à l'endroit des auteurs et collaborateurs d'Urbanité qui sont une source de stimulation constante.
Et enfin merci à tous les présidents et membres de comités, ainsi qu'aux membres du Bureau pour leur confiance renouvelée

Activités du Bureau et de l'Assemblée générale des membres

le Bureau a tenu 10 réunions et le comité administratif s'est réuni à 3 reprises. L'Assemblée générale annuelle s'est déroulée dans le cadre du congrès conjoint OUQ-ICU en juin 1999 et le 1er octobre 1999 les membres étaient convoqués à une assemblée générale spéciale portant sur l'éventuelle demande d'actes réservés.

sur plusieurs dossiers et ils ont notamment :

Administration et vie démocratique

- Adopté le calendrier des réunions du Bureau.
- Mandaté la Directrice générale pour recruter et engager une nouvelle secrétaire aux comités.
- Convenu de règles plus rigoureuses quant au fonctionnement des réunions du Bureau.
- Choisi l'équipe de consultants (programmation et devis) pour le site Internet.
- Adopté les modalités de dépouillement de référendum sur les actes réservés.
- Résolu l'engagement d'une ressource ponctuelle au secrétariat.
- Procédé à la mise en place d'un site Internet et pour ce faire demander des soumissions à des firmes d'expérience.
- Délégué au comité administratif tous les dossiers à caractère administratif dans le respect des orientations du Bureau.
- Délégué au Directeur général, dans le respect du budget tous les engagements contractuels, personnels, pigistes, fournisseurs, etc.
- Réaffirmé la politique de prise de position de l'Ordre adoptée en 1998.
- Mandaté le Président en lien avec Gérard Beaudet et Jean Paré afin de définir une nouvelle politique d'intervention selon trois principes : cohérence, transparence, démocratie.
- Adopté le principe de planifier les congrès trois années d'avance.
- Adopté l'Ordre du jour de l'Assemblée générale spéciale du 1er octobre sur les actes réservés.
- Délégué le Président afin de trouver une entente avec l'AUAMQ en ce qui concerne sa dénomination sociale en contravention avec le Code des professions.
- Adopté la Charte du paysage des États généraux du paysage québécois.
- Mandaté notre conseiller juridique Me Bernard Godbout pour assister le Bureau pour l'Assemblée générale spéciale.
- Adopté le programme de l'Assemblée générale spéciale.
- Soumis au MAMM une liste de membres en vue du chantier sur le rajeunissement des outils d'urbanisme.
- Adopté la documentation du référendum sur les actes réservés.
- Adopté le projet de mémoire sur la gestion de l'eau.
- Résolu de ne pas souscrire à la création d'un nouvel organisme pour la tenue des États généraux de l'Association québécoise d'études d'impacts.
- Adopté les documents rédigés par la Directrice générale pour le site Internet.
- Adopté la formation d'un comité pour donner suite à la demande des actes réservés suite au référendum.
- Pris la décision de ne pas tenir de congrès en 2000 mais plutôt une Assemblée générale dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des Municipalités et tenir à un autre moment le tournoi de golf de l'Ordre.
- Résolu de former un comité d'éthique.
- Adopté un projet de texte de prise de position de l'Ordre en matière de consultation publique.
- Adopté le projet de modification des règlements de l'ICU sur leur structure politique.
- Adopté une 2ième question pour le référendum en complément de la résolution de l'Assemblée générale spéciale. *«Doit-on revendiquer à titre d'acte réservé la formulation des recommandations et avis relatifs d'un projet en regard de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme ou schéma d'aménagement.»*
- Adopté la proposition de participation de l'Ordre au salon de l'UMQ.
- Résolu de tenir une Assemblée générale spéciale sur la pertinence de faire une demande d'actes réservés.

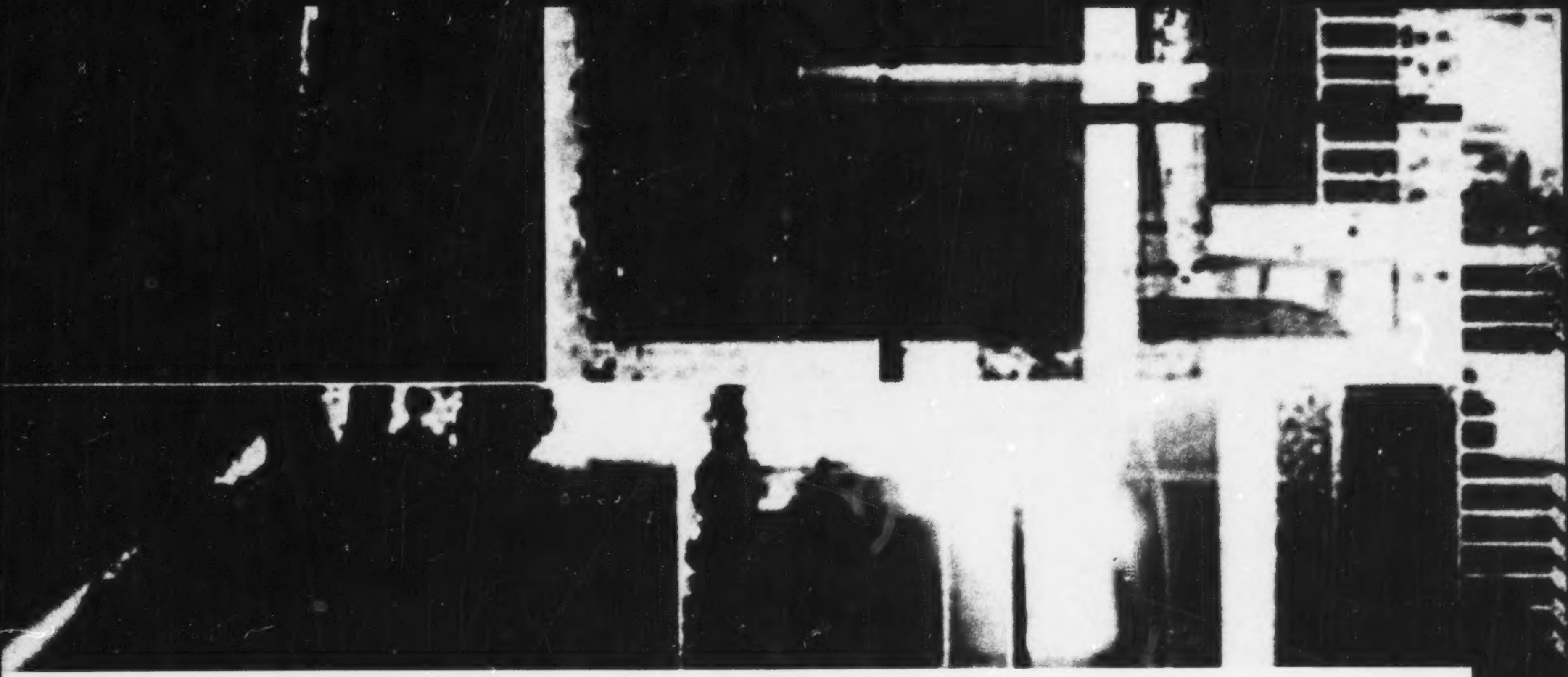

Activités de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée générale spéciale

Les membres réunis en assemblée générale et en assemblée générale spéciale pour leur part ont:

- Adopté les états financiers au 31 mars 1999.
- Procédé au renouvellement du mandat de la firme de vérificateurs externes : Raymond, Chabot, Grant,Thornton.
- Fixé la date de l'Assemblée générale spéciale.
- Adopté le rapport annuel d'activités, le rapport du Président et de la Directrice générale.
- Adopté le budget 1999-2000.
- Adopté une résolution pour que le Bureau se penche sur la situation de l'emploi en urbanisme.
- Adopté une résolution pour que le Bureau se dote d'une politique d'intervention.
- Adopté une résolution afin de revendiquer auprès des autorités compétentes à titre d'actes réservés les actes reliés à l'élaboration, la coordination, la supervision, la vérification des instruments de planification et de réglementation en matière d'urbanisme.

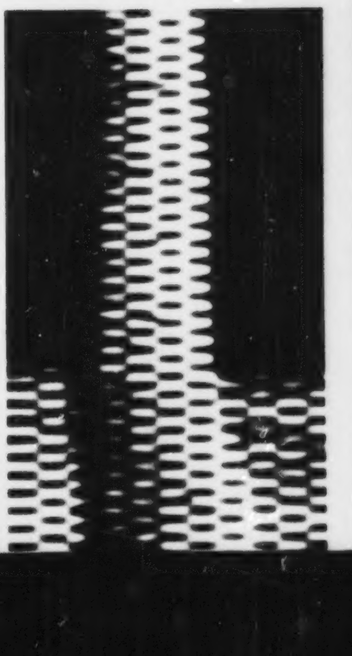

Finances

- Adopté le budget 1999-2000.
- Reçu l'analyse des états financiers au 31 décembre 1999 et la projection au 31 mars 2000.
- Adopté les états financiers vérifiés au 31 mars 1999.

Élections

- Procédé à l'élection des membres du comité administratif pour 1999-2000.
- Procédé à la nomination des scrutateurs pour le dépouillement du scrutin des élections 2000.

Nominations-Démissions

- Nommé Denis Dumont à titre d'administrateur de la région centre.
- Nommé Claude Langlois à titre de Président du comité d'évaluation des programmes universitaires.
- Nommé François Lapointe comme représentant de l'Ordre à titre d'observateur lors de l'évaluation et de l'accréditation des programmes de Baccalauréat et Maîtrise de la faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal par l'APA (American Planning Association).
- Nommé Denis Dumont à titre de représentant de l'Ordre pour les travaux de l'APERAU, organisme d'accréditation et de regroupement des programmes universitaires francophones en urbanisme.
- Nommé Christian Cléroux à titre de Président du comité des admissions ainsi que Guylaine Déziel, Normand Rodrigue et Alain Bilodeau à titre de membres du même comité.
- Accepté à regret la démission de Marcel Chiasson à titre d'administrateur et vice-président.
- Nommé Huguette Béland à titre de vice-présidente en remplacement de Marcel Chiasson.
- Accepté la démission de Huguette Béland à titre de représentante de l'Ordre au sein du conseil national de l'ICU.
- Nommé Normand trottier en remplacement de Huguette Béland au sein du Conseil national de l'ICU.
- Nommé Pierre Dubé à titre de représentant de l'Ordre et du Québec sur le Comité de rédaction de Plan Canada.
- Nommé Denis Dumont sur le comité administratif à titre d'administrateur.
- Accepté la démission de Yves Gaillardetz à titre de syndic correspondant.
- Procédé à la nomination de Denis Gagnon au poste de syndic correspondant.
- Confié à Denis Dumont le mandat d'organisation du congrès 2000 à titre de Président.
- Confié à François Lapointe la présidence du congrès 2001 à Hull.
- Nommé Huguette Béland sur le comité des communications de l'ICU.
- Nommé Léon Ploegaerts sur le comité d'ethique de l'ICU.
- Nommé Claude Beaulac sur le comité de formation des urbanistes.
- Nommé Danielle Pilette à titre de délégué au CIQ.
- Nommé MarieClaude Paradis à titre de secrétaire des comités de discipline, inspection, formation des urbanistes, révision des plaintes, évaluation des programmes et arbitrage.
- Nommé Huguette Béland à titre d'aviseur pour les interventions et prises de position de l'Ordre.

Tableau des membres

- Procédé à la radiation de 11 membres pour non-paiement de cotisation.
- Accepté la démission de 5 membres.

Équivalence de diplômes et de formation

- Reconnu 4 équivalences de diplômes et de formation.

Formation continue

- Accepté la tenue d'une session de formation portant sur le thème : assurer la convivialité des rues urbaines en partenariat avec l'Association des ingénieurs municipaux.
- Retenu le principe d'engager une ressource professionnelle conseil en matière de formation continue pour travailler de concert avec le Bureau et les partenaires afin de dégager des orientations à moyen et long terme et mettre en place une politique et un programme pour décembre 1999.
- Défini le nouveau mandat du comité de formation continue.
- Résolu d'engager une personne-ressource externe pour aider le comité à structurer une politique et un programme selon un échéancier précis.
- Adopté le programme de formation continue pour 1999-2000.
  - L'urbanisme et les comportements agressifs
  - Formes et espaces urbains
  - Assurer la convivialité des rues urbaines
- Mandaté la Directrice générale pour la réalisation du document de promotion du programme.
- Procédé à la nomination des membres du comité aviseur de la formation continue.
- Procédé à l'engagement de Mme Diane Gousse à titre de consultante et ressource extérieure.
- Adopté le projet de politique de la formation.

Admission

- Adopté le nouvel ordinogramme de fonctionnement du processus d'admission.
- Résolu de limiter le temps entre la fin du stage et la présentation à l'examen à un délai maximum de 2 ans.
- Résolu d'offrir aux candidats reçus à l'examen d'octobre une cotisation gratuite pour l'année financière en cours.
- Adopté de nouvelles règles quant au contenu d'examen d'admission.
- Adopté de nouvelles règles en matière de correction d'examen.
- Résolu de procéder dans les meilleurs délais à une révision du règlement de délivrance du permis.
- Adopté le mandat du comité des admissions pour l'année :
  - Révision et finalisation du projet de règlement.
  - Réalisation des questions d'examen.
- Mise en place du nouveau comité en fonction des nouvelles normes administratives.
- Adopté de nouvelles règles d'accès aux copies d'examen.

Comités

- Confié au comité environnement la réalisation d'un mémoire de l'Ordre dans le cadre des auditions publiques sur la gestion de l'eau.
- Réitéré la volonté de tenir simultanément dans les régions des réunions sous la houlette de l'administrateur régional.
- Mandaté le comité du champ de pratique aux fins suivantes :
- Définir le champ descriptif.
- Définir l'acte réservé.
- Définir l'acte partagé.
- Définir le champ de pratique exclusif.
- Adopté le principe de la formation d'un comité d'éthique.
- Refusé le programme du comité international dans la forme proposée.

Rapport du Syndic

Par Léon Ploegaerts, urbaniste

de signaler que le bureau du syndic est à nouveau au complet depuis le remplacement de M. Yves Gaillardetz par M. Denis Gagnon au poste de syndic correspondant. En plus de sa déjà longue expérience en urbanisme, Me Gagnon apporte son expertise d'avocat qui s'avère précieuse. Le confrère Pierre Rochon a accepté de poursuivre son mandat qu'il accomplit avec la même efficacité.

Contrôle de la pratique

Au cours de l'année 1999, les dossiers des plaintes encore en suspens ont été réglés par abandon ou par entente des parties. Une plainte formelle a été déposée et était encore à l'étude au 31 décembre. Une fois de plus, le comité de discipline n'a pas été sollicité par le bureau du syndic.

Parmi les dossiers en cours, le cas de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux (AUAMQ) a fait l'objet d'un avis juridique et d'une recommandation unanime du bureau du syndic qui ont été soumis au Bureau lequel a mandaté le président d'entreprendre des négociations avec l'AUAMQ pour mettre fin à l'infraction de celle-ci au Code des professions et à la partie III de la Loi sur les compagnies relativement à la protection du ...re d'urbaniste. Le Bureau devra ...chainement statuer sur cette ...tion qui pourrait devenir ...ale pour l'Ordre si une plainte ...ait être déposée.

... remplacement, évoque l'an ...assé, du titre «urbaniste-stagiaire» par celui de «stagiaire en urbanisme» qui a été approuvé par le Bureau, sera étudié par le comité chargé de la refonte du règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis. En attendant, tous les formulaires et avis de l'Ordre utilisent la nouvelle appellation. Cette mesure devrait mettre fin à l'ambiguité créée par l'utilisation du titre d'urbaniste avant l'émission du permis et l'inscription au tableau de l'Ordre conformément aux dispositions de la Loi.

L'événement marquant cette année a été la publication à la Gazette officielle du Québec en date du 1er septembre, du nouveau Code de déontologie. Bien qu'il soit encore prématuré de se prononcer de manière définitive, l'impression formulée dans notre rapport précédent semble se confirmer. Le nouveau code a soulevé plusieurs questions des membres en particulier en ce qui concerne la section II relative aux devoirs et obligations envers le public ainsi que les relations entre membres dont les modalités sont peu spécifiques. Cette période de rodage est normale. Si certaines dispositions, comme l'incompatibilité du courtage immobilier avec l'exercice de la profession, ont disparu du nouveau code, celui-ci risque de soulever des probèmes d'interprétation du fait de la généralité des termes utilisés dans le libellé de nombreuses dispositions ou de l'absence d'un cadre normatif comme pour la question des honoraires. Le Bureau aura également à se pencher sur la constitution du comité chargé des conflits d'intérêts visée à l'article 28.

Par ailleurs, il est à prévoir que la complexité des règles d'interprétation des pouvoirs conférés aux syndics par le législateur, déjà mentionnée l'année passée, continue de croitre au rythme de la jurisprudence. Enfin, comme chaque année, le syndic eut à répondre à de nombreuses demandes de renseignements, mais le nombre de plaintes contre des personnes qui n'étaient pas inscrites au tableau de l'Ordre a diminué. On ne peut que se réjouir de la bonne réputation que notre Ordre continue d'avoir auprès du public.

Comité d'inspection professionnelle

Président
Michael Hiller

Membres
Alain Bilodeau, urbaniste
Cécile Demers, urbaniste
Yves Landry, urbaniste
Gilles Paré, urbaniste

Généralités concernant la programmation 1999-2000

Le Comité d'inspection professionnelle complétera bientôt une nouvelle programmation d'inspections professionnelles. Vos représentants de l'Ordre qui siègent sur ce Comité sont :

Cinq (5) rencontres du Comité ont eu lieu en 1999 pour faire l'étude de trente et un (31) dossiers sur trente-cinq (35) qui faisaient l'objet de cette dernière programmation. Quatre (4) dossiers n'ont pu être évalués en raison d'un manque d'informations pour compléter la démarche requise ou parce que le membre a fait défaut de transmettre les documents nécessaires et exigés par le Comité d'inspection professionnelle. Un dernier rappel a été expédié aux personnes qui n'ont pas donné suite à notre avis initial d'inspection professionnelle. Ces dossiers devraient pouvoir être complétés d'ici la fin du mois de mai 2000.

Les membres du Comité d'inspection professionnelle ont conservé, pour la dernière programmation, les mêmes orientations que l'an dernier. Ceux qui ont pris connaissance de notre rapport l'an dernier se rappelleront que ces orientations touchaient principalement les critères permettant la sélection des membres qui seraient invités à soumettre leurs dossiers pour fins d'inspection.

Comme il fut mentionné précédemment, trente-cinq (35) membres de l'Ordre ont été contactés et invités à produire les pièces nécessaires à cette inspection. Les personnes qui ont fait l'objet de la dernière programmation ont été choisies au hasard parmi les cinq (5) principaux groupes d'emplois suivants :

- Les ministères gouvernementaux;
- Les villes et municipalités régionales de comté;
- Les secteurs commercial et industriel;
- Les organismes publics et parapublics et institutions d'enseignement;
- Les services professionnels (experts-conseils).

Sept (7) personnes en provenance de ces cinq (5) groupes d'emplois furent retenues pour constituer les trente-cinq (35) dossiers soumis à la procédure d'inspection professionnelle.

L'évaluation des dossiers soumis

Trois (3) rencontres en Comité restreint à Montréal et deux (2) autres rencontres à Cap-de-la-Madeleine ont permis de compléter l'étude de trente et un (31) dossiers. Les personnes qui ont complétées le processus d'inspection professionnelle ont, ensuite, été avisées de la fin des démarches les concernant et copie des dossiers d'inspection professionnelle complétés est conservée pour référence ultérieure au bureau de l'Ordre.

Les membres du Comité aimeraient souligner la diligence avec laquelle la plupart des urbanistes ont répondu aux impératifs du processus d'inspection. Aussi, les membres du Comité se sentent privilégiés de pouvoir consulter des documents de qualité et de pouvoir apprécier la diversité des interventions urbanistiques auxquelles ont été associées des membres de notre Ordre.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de faire un bref survol des documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété,
- une copie à jour de votre curriculum vitae, et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué et commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont tendance à informer le Comité qu'ils n'ont pas produit de document "d'urbanisme" dans les deux dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire.

Lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier pour fins d'inspection professionnelle, vous ne devez pas hésiter à transmettre les documents que vous jugerez les plus représentatifs du type de travail que vous effectuez. Si ces derniers ne conviennent pas ou si le Comité juge qu'un autre document serait plus pertinent, il vous en avisera. Lorsque les réponses aux questionnaires le permettent, les membres du Comité vous signifieront quels documents sont les plus aptes à compléter l'évaluation de votre dossier et vous en feront explicitement la demande.

L'ensemble des documents que vous transmettez constituent les pièces de votre dossier d'inspection et celles-ci seront conservées en archives au bureau de l'Ordre. Nous vous rappelons qu'il vous est possible de demander le retour d'un document principal. Lorsque votre dossier aura été évalué et jugé satisfaisant, ce document pourra vous être retourné. Il suffit d'en aviser le Comité par écrit au moment de la transmission de ce dernier.

Dans certains cas, les membres du Comité d'inspection professionnelle demanderont une rencontre avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie intégrale de la procédure d'évaluation mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas. Plutôt, les membres du Comité se contentent de sélectionner quelques dossiers qui feront l'objet d'une telle démarche. Si vous êtes de ceux sélectionnés pour faire l'objet d'une telle visite, vous en serez avisés par écrit et une date qui vous convient pour une rencontre sur les lieux de votre travail sera convenue avec vous.

Enfin, si vous êtes sélectionné pour faire l'objet d'une inspection professionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec notre direction générale pour toute information que vous jugerez utile à la préparation de votre dossier.

Un constat et certaines recommandations

Le programme d'inspection professionnelle ne sert pas seulement à évaluer le travail et le niveau de compétence des membres de notre Ordre. Il a aussi pour mandat de faire un constat de la pratique en général et de faire des recommandations sur la façon dont doit s'exprimer cette pratique professionnelle.

Or, comme il fut mentionné dans notre dernier rapport annuel, les derniers programmes d'inspection professionnelle ont permis de constater un certain manque de rigueur de la part de nos membres dans l'identification de leur statut d'"urbaniste". Sans vouloir ignorer les discussions et positions récemment adoptées en rapport avec les actes réservés, l'Ordre des Urbanistes du Québec demeure, pour le moment, un ordre professionnel à titre réservé et il est, de l'avis des membres du Comité d'inspection professionnelle, primordial de faire usage, dans un premier temps, et usage correct, dans un deuxième temps, de ce titre.

… il est, de l'avis des membres du Comité d'inspection professionnelle, primordial de faire usage, dans un premier temps, et usage correct, dans un deuxième temps, de ce titre.

Un rapport probant à ce sujet a été déposé au Bureau de l'Ordre l'an dernier. Les constats contenus dans ce rapport demeurent d'actualité suite à cette dernière programmation et résument bien la problématique observée dans certains dossiers d'inspection. Plus important, cependant, dans notre quotidien, est le fait que ce rapport propose un certain nombre de solutions pratiques basées sur des règles d'identification reconnues. Il serait bon que ces règles soient connues et appliquées par tous de façon uniforme. Toutefois, il n'est pas actuellement prévu de faire copie de ce rapport pour distribution à chaque membre de l'Ordre. Par conséquent, nous vous invitons à contacter le Bureau de l'Ordre pour en demander copie ou de vous rendre sur place pour en faire la consultation.

Les membres du Comité d'inspection professionnelle souhaitent que ce document puisse un jour devenir un outil de référence et un guide indispensable mis à la disposition de tous les membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Contrôle de la pratique

Révision des plaintes

Président
Robert Huard, urbaniste
Membres
Claude Doyon, urbaniste
Gérard Lemelin, urbaniste
Judith Lortie-Hinse, administrateur nommé de l'Office des professions
Gisèle Floc'h Rousselle, secrétaire du Comité

Nous vous informons que le comité d'arbitrage des comptes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance, aucun rapport d'activités ne sera produit.

Cette absence d'activités s'explique par le fait qu'aucune demande ne nous ait été acheminée.

Comité de discipline

Président
Me Alain Riendeau

Membres
Ernest Buteau, urbaniste
André Christin, urbaniste
Serge Côté, urbaniste

Secrétaire du Comité
Gisèle Floc'h Rousselle

Nous vous informons que le comité de discipline a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance, aucun rapport d'activités ne sera produit.

Cette absence d'activités s'explique par le fait qu'aucune demande ne nous ait été acheminée.

Conciliation et arbitrage des comptes

Président
Yves Langevin, urbaniste
Membre
Robert Cooke, urbaniste

Nous vous informons que le comité d'arbitrage des comptes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance, aucun rapport d'activités ne sera produit.

Cette absence d'activités s'explique par le fait qu'aucune demande ne nous ait été acheminée.

Comité des admissions

Président
Christian Cléroux, urbaniste
Membres
Alain Bilodeau, urbaniste
Guylaine Déziel, urbaniste
René Girard, urbaniste
Pierre Guertin, urbaniste
Danielle Pilette, urbaniste
Normand Yves Rodrigue, urbaniste

Le comité des admissions s'est renouvelé en 1999 avec l'arrivée de trois nouveaux membres.
La tâche du comité s'est limitée à ses deux principaux mandats soit : l'analyse des dossiers des stagiaires en urbanisme, et la préparation et la correction de l'examen annuel.

En 1999, 71 stagiaires poursuivaient leur stage d'une période de 12 ou 24 mois. Compte tenu d'un marché de l'emploi plus limité, les stagiaires occupent souvent plus d'un emploi, séparé par des périodes de relâche afin d'accumuler le nombre minimal de mois. Il n'est pas rare qu'un stagiaire ait besoin de 3 ou 4 ans pour accumuler 24 mois de stage. Quarante et un (41) stagiaires avaient terminé leurs stages et ne s'étaient jamais présentés à l'examen et finalement, seize (16) stagiaires avaient réussi l'examen et ne s'étaient pas inscrits à l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Le Bureau a adopté une résolution à l'effet de limiter le temps entre la fin d'un stage et l'inscription à l'examen de l'Ordre des Urbanistes du Québec à un délai de deux (2) ans, faute de quoi le candidat se verra contraint de recommencer un nouveau stage. Cette disposition sera en vigueur lors de la révision du règlement. Pour avoir plus d'informations sur le règlement relatif aux admissions veuillez communiquer avec la secrétaire aux comités à l'Ordre des Urbanistes du Québec.

L'examen d'admission de l'Ordre des Urbanistes du Québec a eu lieu en octobre et fut précédé, encore une fois, d'une journée de préparation à l'intention des stagiaires en urbanisme où six formateurs bénévoles ont abordé les thèmes contenus à l'examen. Cette année, trente-cinq (35) candidats se sont présentés à l'examen d'admission. De ce nombre, neuf (9) ont échoué et vingt-six (26) ont réussi leur examen pour un taux de réussite de 71%.
Parmi ceux ayant échoué, quatre (4) ont demandé une révision de notes. En comparaison avec l'année 1998, ce taux de réussite est plus grand et la moyenne des notes plus élevée.

Les membres du comité des admissions devant être les mêmes en l'an 2000, cela permettra d'entreprendre une réévaluation de l'examen d'admission et de la journée de préparation dès le début de l'an 2000. Cette réévaluation vise la durée de l'examen qui est passée de une demie à une (1) journée en 1998 et le contenu de certaines questions.

L'examen d'admission de l'Ordre des Urbanistes du Québec a pour but d'évaluer les connaissances générales liées à la déontologie et à la pratique de l'urbanisme au Québec.

Équivalence de diplômes et de formation

Membres :
Danielle Pilette, urbaniste
Iskandar Gabbour, urbaniste

Le comité se réunit, au besoin, suite à des demandes présentées par des praticiens ne bénéficiant pas des diplômes reconnus par l'Ordre. Il examine les dossiers soumis et présente une recommandation motivée au Bureau.

Il peut être utile ici de rappeler les principes qui guident le comité et qui découlent des stipulations du règlement sur les normes d'équivalence et de formation.

D'abord, il peut y avoir équivalence de diplômes entre un diplôme reconnu et un autre diplôme, obtenu par exemple dans une autre institution ou hors du Québec. Ensuite, hors l'équivalence de diplômes, il peut y avoir équivalence de formation. Mais, encore là, et surtout dans ce cas, il appartient au candidat de soumettre un dossier très clair, précis et exhaustif des cours suivis en formation régulière et en perfectionnement, des stages réalisés, des matières de travaux exécutés dans le cadre de l'expérience acquise, etc... La formation acquise par des cours ou de l'expérience doit fournir des connaissances équivalentes à celles acquises par une diplômation reconnue. Il appartient donc au candidat de démontrer son rapport aux théories de la ville et de l'urbanisme, aux méthodes de planification et aux problématiques d'aménagement, à l'élaboration de schémas d'aménagement, de plans d'urbanisme et de stratégie d'intervention.

Il arrive que le comité achemine des recommandations négatives au Bureau en l'absence d'un dossier suffisamment étoffé en soutien à la demande. Les candidats qui satisfont aux conditions sont admissibles au stage et à l'examen. En pratique, ils représentent un très faible nombre d'admis et l'équivalence de diplômes et de formation demeure une voie exceptionnelle d'accession à la profession d'urbaniste.

Formation

Comité de la formation des urbanistes

Président
Bruno Bergeron, urbaniste
Membres
Michel Barcelo, urbaniste et représentant CREPUQ
Claude Beaulac, urbaniste
Claude Dubé, urbaniste et représentant CREPUQ
Roger Murray, Ministère de l'éducation

Formé en vertu d'un règlement du Gouvernement du Québec, le Comité de la formation des urbanistes réunit deux représentants nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, un représentant nommé par le Ministre de l'éducation du Québec et deux représentants nommés par le Bureau de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes et de recommander au Bureau toutes actions favorisants une meilleure adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'urbaniste.

L'échange entre les membres cette année a déjà permis l'établissement d'un consensus sur le rôle attendu des universités et sur le rôle attendu de l'Ordre sur la formation des urbanistes. Le faible nombre relatif des inscriptions aux programmes universitaires menant au baccalauréat, la très large diversité des champs de compétence que doivent acquérir les urbanistes tant à l'université que dans la pratique de sa profession, la qualité de la formation des bacheliers et des maîtres en urbanisme ou dans les sciences et dans les arts connexes, les nouvelles avenues de formation et de pratique, la qualité et la durée des stages exigés aux diplômés avant d'accéder au titre d'urbaniste, la demande de L'Ordre d'actes réservés en urbanisme, les nouvelles modalités d'accès des architectes à l'exercice de leur profession sont autant de sujets d'un grand intérêt qui ont déjà été abordés.

De ces discussions sont ressorties les besoins de mieux connaître le profil de formation et les champs de pratique des urbanistes québécois, d'examiner les tenants des nouvelles politiques menant à l'obtention des diplômes et des droits d'exercice tant au Québec, qu'au Canada et aux Etats-Unis, d'examiner les besoins de formation universitaire et de formation continue assurant la compétence des urbanistes.

Autant de thèmes qui meubleront les prochaines rencontres du Comité. Un programme de travail sera établi de sorte que le Comité soit en mesure dès cette année de formuler des recommandations au Bureau.

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements aux membres du Comité, à la directrice et au personnel de l'Ordre pour leur soutien.

Formation continue

Comité de formation continue

Président
Claude Beaulac, urbaniste

Membres du comité aviseur
Marie-Claude Aubin, urbaniste
Bruno Bergeron, urbaniste
Denis Chabot, urbaniste
Bernard McCann, urbaniste
François Racine, urbaniste

Personne-ressource :
Diane Gousse

Le Comité de formation continue a tenu les 4 activités de formation suivantes au cours de l'année :

- «La géomatique et les technologies informatiques appliquées à l'urbanisme» s'est tenue le 14 mai 1999 et a attiré 27 participants dans des locaux gracieusement offerts par la Ville de LaSalle;
- «L'urbanisme et les comportements agressifs en milieu de travail» s'est tenue le 8 octobre 1999 et a attiré 21 participants dans des locaux gracieusement offerts par la Ville de Dorval;
- «Formes et espaces urbains» s'est tenue les 18 et 19 novembre 1999 et a attiré 21 participants dans des locaux gracieusement offerts par la Ville de Verdun;
- «Assurer la convivialité des rues urbaines» s'est tenue le 7 avril 2000 et a attiré 29 participants dans des locaux gracieusement offerts par la Ville de Boucherville.

En parallèle à ces activités, le Comité de formation a connu des transformations suite aux départs de Martine Philibert et de Dany Tremblay et à la formation par le Bureau d'un comité «ad hoc» afin de formuler une nouvelle politique de formation continue.
Cette nouvelle politique de formation continue a pour objectifs de doter l'OUQ d'un programme de formation continue basé sur des axes clairs et des objectifs précis, d'une structure permanente de gestion et de nouveaux partenariats de formation avec les universités et les autres associations professionnelles. Ce programme devra notamment comporter des mécanismes de reconnaissance et d'accréditation des activités de formation continue suivies par les membres.
Formé de Bernard McCann, Bruno Bergeron, Denis Chabot, Denis Dumont, François Racine et de Marie-Claude Aubin, ce comité était sous la présidence de Claude Beaulac et était assisté d'une personne-ressource spécialisée en andragogie et en formation continue, Mme Diane Gousse de l'Université de Montréal.
Le Comité sur la politique de formation continue a tenu 7 réunions, soit :

- le 26 août 1999
- le 13 septembre 1999
- le 7 octobre 1999
- le 8 novembre 1999
- le 22 novembre 1999
- le 31 janvier 2000
- le 6 mars 2000

La Politique de formation continue a été adoptée par le Bureau lors de sa séance du 31 mars 2000.

Le Comité de formation continue est déjà à pied d'œuvre pour l'élaboration du programme de mise en œuvre de cette politique.

Comité environnement

Président
Michel Dupras, urbaniste

Membres
André Boisvert, urbaniste
André D'Aragon, urbaniste
Michèle Jodoin, urbaniste
Danielle Lussier, urbaniste
Marie-Louise Roy, urbaniste

Créé en 1998, le comité environnement de l'Ordre est composé de membres dont les sphères d'activités sont fort différentes et complémentaires à la fois.

Bien qu'il demeure des éléments à déterminer quant au mandat et à établir les dossiers sur lesquels le comité réagira sur la scène publique, le comité a réalisé en 1999 un mémoire pour le compte du ministère de l'Environnement et de la Faune afin de bonifier la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de lieu d'enfouissement sanitaire.

De plus, le comité a spécialement contribué au cahier spécial «Environnement, paysages» de la revue Urbanité de l'été 99. Plusieurs sujets d'actualité y ont été traités : l'eau, la gestion des matières résiduelles, la qualité des terrains contaminés, la téléphonie mobile, l'urbanisme et l'éco-ingenierie, la gestion environnementale, l'urbanisme végétal, etc.

Cette année le comité s'est principalement concentré sur l'élaboration d'un mémoire sur la gestion de l'eau. Celui-ci a été présenté au BAPE et sera également présenté au congrès de l'ICU en juin 2000 à Charlottetown.
Nous tenons à mentionner que le BAPE a retenu plusieurs éléments intéressants de ce mémoire.

Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.)

Par Danielle Pilette, urbaniste déléguée au C.I.Q.

Le système professionnel aborde avec l'an 2000 une réforme en profondeur sous l'impulsion tant des ordres professionnels les plus importants que de l'Office des professions et de la Ministre responsable.

D'abord, au sein même du Conseil interprofessionnel, une offensive des ordres les plus populeux s'est dessinée en faveur de la recherche d'une nouvelle formule de financement leur permettant idéalement de réduire leur contribution globale ou, à défaut, d'accroître leur emprise sur les positions du Conseil par la reconnaissance d'un droit de veto ou l'exigence d'une double majorité ou l'établissement d'une règle des deux tiers des votes exprimés au Conseil. Bref, l'égalité politique des ordres est menacée au Conseil surtout dans l'hypothèse du maintien de l'actuelle formule de financement.

Le Conseil interprofessionnel entreprend aussi la démarche d'élaboration du plan stratégique 2000-2003, parallèlement à la réforme de ses règlements généraux. Là encore se pose la question des services offerts par le Conseil aux ordres professionnels. Les ordres les plus populeux et les plus structurés craignent de payer en double des services qu'ils s'offrent eux-mêmes de façon autonome. L'intérêt qu'ils expriment vise donc à baliser aussi étroitement que possible la mission du Conseil de façon à contenir la contribution qu'ils y apportent et à se dégager la meilleure marge de manœuvre possible. Inversement, les petits ordres manifestent un intérêt plus marqué à des services communs et à des positions conjointes.

Certains ordres remettent même en cause l'appartenance statuaire des ordres au Conseil interprofessionnel.

Par ailleurs, la Ministre a annoncé à l'automne 1999 la tenue de plusieurs chantiers devant conduire à une réforme en profondeur du système professionnel.

Notons qu'aucun de ces chantiers ne s'adresse spécifiquement à la problématique des ordres à titre réservé. Interrogé à ce sujet, le président de l'Office, qui rencontre le Conseil interprofessionnel régulièrement, a exposé qu'à son avis il s'agit d'une problématique mineure. Selon lui, un ordre à titre réservé œuvre forcément dans le sillage d'un ordre à acte exclusif délimitant plus ou moins un secteur entier : Collège des médecins pour la santé, Barreau et C.A. pour le droit et les affaires, Ordres des ingénieurs et des architectes pour génie et aménagement.

Six (6) chantiers sont actuellement en cours :

- allègement réglementaire qui étudie l'opportunité de la multiplicité des règlements spécifiques à chaque ordre et vise à proposer des règlements standards ;
- mise à jour du contrôle de l'inspection et de la discipline, compte tenu des exigences de qualité pour le système professionnel mais aussi de la tendance marquée à la judiciarisation des litiges ;
- possibilité d'exercice en société pour tenir compte du mode d'organisation de la concurrence à l'échelle nord-américaine ;
- établissement des impacts économiques du système professionnel ;
- définition des pratiques spécifiques des architectes et des ingénieurs (le premier des 2 projets de loi à cet égard étant considérablement plus avancé que le second) ;
- redécoupage des secteurs de la santé et des relations humaines.

Ce sixième chantier est placé sous la responsabilité du Dr. Roch Bernier ex-président du Collège des médecins et progresse semble-t-il rapidement comme tous les autres à l'exception du quatrième. En effet, l'identification bénéfices et contraintes économiques du système exige l'élaboration d'une méthodologie adaptée qui a été confiée à l'économiste Pierre Fluest de l'UQAM. Ses travaux semblent encore assez préliminaires.

Une tendance semble se dessiner en faveur d'une plus grande application des lois du marché à l'organisation professionnelle au Québec. L'opérationnalisation d'une telle mutation pourrait avoir lieu à relativement court terme, surtout compte tenu des pressions qui s'exercent sur le gouvernement en ce sens.

Comité de la nomination des membres émérites

Membres
Claude Doyon, urbaniste
Claude Dubé, urbaniste
Luc Tittley, urbaniste

Nous vous informons que le comité de nomination des membres émérites a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance, aucun rapport d'activités ne sera produit.

Cette absence d'activités s'explique par le fait qu'aucune demande ne nous ait été acheminée.

Raymond Chabot Grant Thornton

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des Urbanistes du Québec au 31 mars 2000 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Longueuil
Le 8 juin 2000

Bilan

au 31 mars 2000

	2000	1999
Actif	$	$
Actif à court terme		
Encaisse	29 437	31 397
Dépôts à terme, 3,10 % à 5,85 % (4,75 % à 5,05 % en 1999) échéant entre avril 2000 et mars 2002	203 000	188 000
Débiteurs	1 783	4 106
Subvention à recevoir	10 000	10 000
Frais payés d'avance	2 972	5 801
	247 192	239 304
Immobilisations (note 3)	32 760	45 042
Autre poste		
Dépôt, au coût	3 000	3 000
	282 952	287 346
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	21 232	34 772
Cotisations perçues par anticipation	135 575	120 195
	156 807	154 967
Surplus		
Investis en immobilisations	32 760	45 042
Non affectés	93 385	87 337
	126 145	132 379
	282 952	287 346

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Budget révisé	2000 Réel	1999 Réel
Revenus	$	$	$
Cotisations - membres	237 156	233 329	234 416
Cotisations - stagiaires	9 900	9 554	8 733
Subventions			
Ministère des Affaires municipales	5 000	10 000	10 000
ACDI			14 163
Revenus d'opérations	42 200	49 875	46 639
Intérêts	8 000	9 240	8 825
Adhésions	2 000	2 009	1 669
	304 256	314 007	324 445
Dépenses			
Salaires et charges sociales	143 630	139 464	137 007
Transport et communications	34 000	36 559	29 059
Services professionnels	49 160	45 531	42 254
Fournitures et impression	24 750	22 203	22 845
Charges locatives	20 000	20 000	27 541
Frais de représentation	6 000	5 748	6 189
Projets ACDI			
Dépenses reliées au projet Vietnam			13 670
Dépenses d'opérations	9 760	28 589	8 207
Bourses d'études		9 865	
Amortissement des immobilisations	12 018	12 282	12 407
	299 318	320 241	299 179
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	**4 938**	**(6 234)**	**25 266**

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Administration	Admission	Vie démocatique	Formation continue	Communication Information	Contrôle de la pratique professionnelle		Site Web	Relations organismes et comités	Golf	Budget révisé	Réel 2000	Réel 1999
						Syndic	Inspection						
REVENUS													
Cotisations-membres	65 332	7 000	48 999		53 666	23 333		2 333	32 666		237 156	233 329	234 416
Cotisations-stagiaires		9 554									9 900	9 554	8 733
Subvention: Ministère des Affaires municipales	10 000										5 000	10 000	10 000
ACDI													14 163
Revenus d'opérations		6 758		7 909	7 537					27 671	42 200	49 875	46 639
Intérêts	9 240										8 000	9 240	8 825
Adhésions					2 009						2 000	2 009	1 669
	84 572	**23 312**	**48 999**	**7 909**	**63 212**	**23 333**		**2 333**	**32 666**	**27 671**	**304 256**	**314 007**	**324 445**
DÉPENSES													
Salaires et charges sociales	20 339	14 225	28 450	7 113	25 650	14 225		3 856	25 606		143 630	139 464	137 007
Transport et communications	5 660	3 244	14 554	2 908	6 665	1 086	1 095		1 347		34 000	36 559	29 059
Services professionnels	15 249		395	7 840	14 041	5 806		2 200			49 160	45 531	42 254
Fournitures et impression	4 430	813	1 234	3 117	12 609						24 750	22 203	22 845
Charges locatives	20 000										20 000	20 000	27 541
Frais de représentation			5 415						333		6 000	5 748	6 189
Projet ACDI													13 670
Dépenses d'opérations	9 875		908							17 806	9 760	28 589	8 207
Bourse d'étude										9 865		9 865	
Amortissement des immobilisations	4 053	3 685							4 544		12 018	12 282	12 407
	79 606	**21 967**	**50 956**	**20 978**	**58 965**	**21 117**	**1 095**	**6 056**	**31 830**	**27 671**	**299 318**	**320 241**	**299 179**
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	**4 966**	**1 345**	**(1 957)**	**(13 069)**	**4 247**	**2 216**	**(1 095)**	**(3 723)**	**836**		**4 938**	**(6 234)**	**25 266**

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

rapport annuel 1999 2000

Publié par la Direction générale

Ordre des urbanistes du Québec
85, rue Saint-Paul Ouest
4e étage 05
Montréal (Québec)
H2Y 3V4

Tél. : 514.849.1177
Fax : 514.849.7176
courriel : ouq@sympatico.ca
www.ouq.qc.ca

Édition-rédaction-recherche
Gisèle Floc'h Rousselle

Secrétariat et coordination
Marie-Claude Paradis

Graphisme
Brault Design

Impression
Interligne

Ordre
des Urbanistes
du Québec